

LA LETTRE D'EUGENE

SNADEOS

NOS CONVICTIONS EN MOUVEMENT

SNADEOS-CFTC,
Fédération Protection sociale et emploi
11 rue Eugene Varlin 75010 Paris tel: 01.40.40.26.26

L'éditorial du Président

Jean-Pierre CABOT

I want my money back

La philosophie des conventions d'objectifs et de gestion, signées entre l'état et les caisses nationales, et des contrats d'objectifs et de gestion, déclinaison de la convention nationale passée entre une caisse nationale et les organismes locaux de son réseau repose sur deux grands principes.

Le premier est la pluriannualité des objectifs définis contractuellement et des moyens accordés. En effet la règle budgétaire annuelle manque de "profondeur" pour être un outil de gestion efficace et suffisamment prospectif. Le budget devient alors une "tranche annuelle" de la COG.

La souplesse accordée au gestionnaire, organisme de base vis à vis de sa caisse nationale, de l'état pour cette dernière, constitue le deuxième principe fondamental des COG. Ce principe a des conséquences juridiques et financières : contractuellement il est décidé que les moyens, crédits budgétaires notifiés à travers trois grandes enveloppes (les frais de personnel, les "autres" frais de gestion, et les investissements locaux) peuvent voir leur part non consommée, les "excédents de gestion", reportée sur l'exercice suivant. La COG de chaque branche définit les modalités selon lesquelles les crédits non consommés demeurent dans l'organisme et peuvent être utilisés.

Consolidés au niveau national, les excédents de gestion représentent de l'ordre de 2% de la masse salariale par branche. La position de notre syndicat exposée au président du comex, Philippe Georges, est claire : ces crédits doivent revenir aux personnels. Deux arguments fondent notre position. Ces excédents sont le fruit de la

Rencontres

Rencontre avec Monsieur Hervé DROUET, Directeur de la

CNAF Le 30 septembre, une délégation du SNADEOS (JP.CABOT, JM.COLLET et L.VERGNES) a rencontré Monsieur DROUET à la CNAF.

[lire l'intégralité de l'article](#)

rencontre avec Mr Philippe RENARD ,Directeur de l'UCANSS du 2 septembre 2009

[lire l'intégralité de l'article](#)

Numéro 2

L'éditorial du président Jean-Pierre CABOT

Rencontres

Appel de l'UFR

Le billet d'humeur de Lionel VERGNES

Les Médecins conseil

Les Ingénieurs conseil

Les ARS

gestion des organismes, ils ont été permis par le professionnalisme de l'ensemble des agents et leurs efforts. Enfin, aucune raison, aucun argument ne peuvent être objectés aux personnels sauf à renier les signatures apposées au bas des contrats, sauf à jouer le fait du prince, sauf à changer la règle du jeu en fin de partie et surtout que l'on ne vienne pas nous objecter les déficits publics. Cela voudrait dire que nous sommes pénalisés de ne pas en avoir faits !

Une certaine dame de fer avait su imposer son fameux "I want my money back"; sans porter de jugement sur sa politique, je lui emprunte volontiers la formule. Les crédits de personnel non consommés existent, nul besoin d'attendre pour négocier les modalités de leur restitution aux agents.

Appel de l'UFR

L'UFR regroupe les retraités de la PSE pour la défense de leurs intérêts.

Elle intervient à différents niveaux et est représentée à l'UNIR.

Malheureusement elle connaît des difficultés de recrutement ignorant les noms et adresses des sympathisants partis à la retraite. Aussi elle lance

un appel aux agents de direction et cadres pour demander la communication d'une liste des récents et futurs retraités afin de pouvoir les contacter.

Renseignements à transmettre à Mme la Présidente de l'UFR

Le billet d'humeur

Lionel VERGNES

Homeoparty (snif...)

Vous vous souvenez sans doute que Gilles Johanel, directeur par deux fois de la CNAMTS, avait en ligne de mire les remboursements pour l'homéopathie et les cures thermales. Quelques années plus tard, grande fut notre surprise de constater que, par un incroyable renversement de la dialectique entre la flèche et la cible, la méthode homéopathique est devenue la ligne d'attaque pour la maîtrise du déficit de l'assurance maladie.

En effet, il ne faut pas soupirer que nous jouions petits bras lorsque la CNAM nous demande de traquer des abus à quelques millions d'euros, voire à moins d'un million ; il faut expliquer que nous cherchons la bonne concentration *hahnemannienne-CH- pour redresser le métabolisme d'un mastodonte qui mange pour plus de 200 milliards d'euros par an. Ou, si vous préférez, une transposition plus artistique et plus triomphaliste, que nous nous approchons de la miraculeuse note qui permettra à nos trompettistes de Jéricho de faire imploser le déficit de l'assurance maladie.

Et ne nous laissons pas abuser par les CH plus rustiques que nos gouvernants (hausse du forfait hospitalier, baisse du remboursement de l'aspirine et du paracétamol, pour rester dans l'actualité). Ces coups de gros calibre ont des visées médiatiques si repérables qu'ils doivent être compris comme autant de boucliers antimissiles pour des cibles plus consistantes (mais puis-je oser les citer ?). Rassurons-nous, modestes acteurs infatigables du merveilleux monde de la protection sociale française, car si nous ne

devions appliquer ne serait-ce que deux vieux principes très classiques pour tenter de garantir le succès de notre action:

1. avant que nous ayons fini de balayer devant notre porte (par exemple en réduisant des écarts de coûts injustifiables entre caisses), il n'y aura plus rien à redire aux établissements hospitaliers en la matière, car le progrès des techniques et des méthodes en aura divisé le nombre de lits par 2 ou 3 !
2. avant que les petits ruisseaux des économies ne fassent de grandes rivières, d'autres brèches les auront largement compensés. Et nous n'aurons même pas besoin d'accuser le réchauffement climatique

*relatif à Hahnemann, médecin allemand fondateur de l'homéopathie (1755-1843)

Les Médecins conseil

Agences Régionales de Santé

L'INQUIETUDE AU SERVICE MEDICAL ou L' ECHEC PREVISIBLE DES NEGOCIATIONS

Alors que tous les acteurs de l'Assurance Maladie travaillent sur des projections d'organisation qui vont de 3 à 5 ans, les 250 praticiens conseil et 178 agents prévus pour être transférés aux ARS ne connaissent même pas les fonctions qui seront transférées !(c'est-à-dire avec une projection à quelques semaines).Comment (en dehors de l'OSS ??) avoir envie de postuler vers ces nouveaux organismes ?Si comme l'a précisé Mme Bachelot à plusieurs reprises, le passage aux ARS doit pouvoir faire partie du cursus des praticiens et agents, pourquoi rien n'est-il prévu pour leur réintégration (« droit au retour ») au bout des 4-5 ans de travail aux ARS ?En pratique, si des praticiens veulent revenir au SM, devront ils repasser le concours national ?(il y a changement d'employeur) Nous sommes également inquiets parce que l'on voit le Service Médical se vider de ses salariés. Non seulement le Service Médical est le service de l'Assurance Maladie ayant perdu le plus d'effectif (en %) ces dernières années, mais le chiffre de PC transférés aux ARS augmente de semaine en semaine. Alors que l'on parlait de quelques salariés au début du projet, fin juillet 210 PC étaient transférés (source officielle CNAMTS) et début septembre nous en sommes à 250 !! Il est naïf de croire dans ce contexte de prise en main de la gestion du risque par l' Etat, que cette vague de mutations forcées sera unique. Ce qui semble être confirmé par des sources proches du Ministère. Alors oui nous sommes inquiets ! Inquiets de ne pouvoir faire marche arrière, de pouvoir être licenciés, de perdre les avantages du CE, de l'intéressement et surtout inquiets de voir le SM se vider de ses compétences en pleine maîtrise médicalisée.

ASSURANCE MALADIE : ETATISATION AVANT PRIVATISATION ?

Point sur les négociations d'accompagnement du transfert aux ARS. Il est prévu une signature des protocoles des agents/cadres et praticiens en même temps .Le danger est d'obtenir des avantages limités avec un nivellement par le bas. Nous serons donc particulièrement attentifs à bénéficier d'avantages qui ne seront pas inférieures aux changements d'emploi prévu dans la Convention collective.(La mutation dans l'intérêt du service fait bénéficier les PC d'une prime de 3 mois de salaire). Nous souhaitons à juste titre l'alignement sur cet avantage .Il faut que le transfert de tout le personnel soit accompagné de mesures à la hauteur de la perte subie.

Ce qui signifie :Des avantages pérennes, Une compensation au minimum égale aux pertes subies (les 3 ou 4 points de contribution qui semblent à l'ordre du jour ne rattraperont pas la perte subie uniquement dans le cadre des avantages CE et pour toutes les catégories de personnel).et c'est sans compter sur l'intéressement ou la RTT qui ne seront pas compensés.

Quant à parler d'attractivité ...Alors comment accepter les maigres avantages octroyés lors du transfert des personnels vers les ARS, alors qu'ils sont non seulement très insuffisants, mais sont aussi injustes puisque le protocole ne prévoit une compensation que jusqu'à mi 2010 !

Ce protocole d'accompagnement qui devrait servir à accompagner les personnels qui n'ont pas demandé à changer d'employeur, et non pas à accompagner les objectifs de l'employeur, que l'on ne connaît pas d'ailleurs, est manifestement encore trop insuffisant.

Les Ingénieurs Conseil

Près de 50 Ingénieurs Conseils de l'ANIC (Association Nationale des Ingénieurs Conseils) se sont réunis en assemblée générale à Clermont-Ferrand le 26 septembre dernier.

Après le discours traditionnel de bienvenue dans la région par le Directeur de la CRAM Auvergne, Yves GALES, ce fut au tour du Directeur des Risques Professionnels (DRP) de la CNAMTS, Stéphane SEILLER, de prononcer son allocution.

Ce dernier, après avoir montré sa satisfaction sur l'évolution de la Branche AT/MP a félicité le réseau des Ingénieurs Conseils pour leur implication dans l'aide à la définition du Plan National d'Actions Coordonnées (PNAC 2009-2012) issu à la fois de la politique de la Commission nationale des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP) de la CNAMTS et des orientations des Comités Techniques Nationaux (CTN), constitués des partenaires sociaux, mais aussi des remontées du terrain à travers, notamment, des champs coordonnés de prévention pilotés par les Services Prévention des CRAM.

La nécessité absolue d'être visible, bien identifié et reconnu des pouvoirs publics, comme de tous les acteurs sociaux et économiques extérieurs à l'institution, a été tout particulièrement mise en avant. Cela implique que le réseau Prévention, qui réalise de hautes performances, doit néanmoins travailler en pleine coordination nationale.

La deuxième partie de la matinée a été consacrée aux questions-réponses, telles que :

- Plusieurs IC font l'objet d'avertissements, de réaffectations, voire de procédures de licenciement, n'y a-t-il pas là une entente des Directeurs de CRAM pour mâter quelques récalcitrants aux nouvelles méthodes de travail imposées (cadrage excessif à travers les CPG).

Réponse : Non, les directeurs sont maîtres dans leurs régions et parlent plutôt "politique" quand ils se réunissent entre eux.

- Le métier des IC et des Contrôleurs de sécurité (CS) change : le cadrage excessif des CPG donne le sentiment qu'il est plus important de soigner le reporting d'activité (quantitatif) pour obtenir un bon score pour la CRAM, et satisfaire son directeur, plutôt que de définir des indicateurs de qualité correspondant à la promotion de message de prévention et des résultats obtenus.

Réponse : La qualité des prestations des IC et CS n'est absolument pas en cause, bien au contraire, il s'agit simplement d'être coordonnés sur des thématiques nationales prioritaires et d'être visible. Le rôle de la Branche AT/MP de la Sécurité Sociale est un rôle d'assureur et à ce titre les Services Prévention doivent agir sur les risques les plus importants socialement et économiquement. L'amélioration des conditions de travail, quant à elle, est plutôt du ressort direct du ministère du travail : l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) ou encore l'Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

- L'enquête auprès des IC (environ 60 réponses) a montré qu'un malaise bien réel est en train de s'installer dans le réseau et découle de méthodes nouvelles très orientées sur le reporting d'une multitude d'indicateurs : en êtes-vous conscient et quelles mesures pensez-vous prendre ?

Réponse : le nombre de réponses à l'enquête ne semble pas représentatif du corps des IC (250 IC) et les quelques cas évoqués ci-dessus correspondent davantage à des cas isolés qu'à une dérive généralisée. Quant au reporting d'indicateurs, il ne s'agit pas d'une spécificité de la CNAMTS mais plutôt d'une méthode de travail qui se généralise dans l'Administration. En ce qui concerne le reporting par saisie de l'activité, l'outil informatique pourrait être éventuellement

simplifié. Enfin, les objectifs des CPG n'ont pas vocation à être atteints à 100%.

Les définitions des CPG, PNAC et Champs coordonnés de prévention ont été réalisées en lien direct entre la DRP de la CNAMTS et les Ingénieurs Conseils Régionaux (ICR) avec leurs troupes des Services Prévention. Par ailleurs, on ne sent pas vraiment les directeurs de CRAM proches de nos métiers. Y a-t-il en fait une véritable plus-value des directeurs de CRAM, et/ou de leurs adjoints, dans la prévention des AT/MP, et si oui, laquelle ?

Réponse : Oui, la plus-value est grande, notamment pour les relations avec les autres organismes. D'ailleurs, pour renforcer le lien entre les directeurs de CRAM et la DRP de la CNAMTS, une réunion est programmée le 16 octobre prochain à Paris. Quant à l'organisation à mettre en place dans les CRAM, chaque directeur est libre d'apprécier l'opportunité de désigner un directeur adjoint entre lui et l'Ingénieur Conseil Régional. Pour ce dernier, il n'est pas question de le supprimer ni de le déclasser. Son niveau de qualification doit correspondre à la convention UCANSS.

Enfin, Francis Lemire commente à l'assemblée la réunion du 2 septembre 2009 entre le directeur de général, Claude Paul, de la CFTC-Snadeos avec Francis Lemire d'autre part, au sujet de la problématique que pose les nouvelles conditions de rémunération de l'Avenant 2004 (baisse drastique des seuils minima des niveaux de qualification des IC et de la mauvaise application qui en est faite par les directeurs de CRAM). Les documents remis à Philippe Renard le 2 septembre (page de synthèse sur la problématique en question et tableaux et graphiques associés) sont distribués aux 50 IC et accompagnés d'un bulletin d'adhésion à la CFTC-Snadeos.

Francis LEMIRE
Ingénieur Conseil à la Cramif

ARS : signature si....

Nous avons affiché clairement notre position à la R.P.N. du 27/10/09.

Considérant le refus de l'UCANSS, fondé sur la loi HPST, de maintenir l'article 16 (14 pour les médecins conseils), nous estimons qu'une compensation financière adaptée doit être proposée. Or, le compte n'y est pas.

Une révision à la hausse du dispositif proposé et la création d'un comité de suivi du transfert des personnels, qui semblent avoir été pris en compte par l'UCANSS, nous permettront de signer si le protocole d'accord les précise. JPC

[Lire l'intégralité de l'article](#)

BULLETIN D'ADHESION

NOM : **PRENOM :**
(pour les femmes mariées préciser le nom de jeune fille)

DATE DE NAISSANCE : **LIEU :** .

ADRESSE :

PROFESSION :

ORGANISME EMPLOYEUR :

ADRESSE :
du siège de votre organisme :

de votre lieu de travail :

TEL. Privé : **Travail :** **Portable :** .

Email :

TELECOPIE Travail : **Domicile :**

FONCTION(S) SYNDICALE(S)
(merci de préciser le statut: titulaire , suppléant)

FORMATION(S) SYNDICALE (S) SUIVIE(S)

SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR DES PUBLICATIONS?

*Je déclare adhérer au SNADEOS. J'en accepte les Statuts et le Règlement Intérieur * et je m'engage à acquitter régulièrement les cotisations.*

A , le

Signature

** Ces documents sont remis à l'adhérent à l'appui du présent bulletin ou dès réception de l'adhésion.*

Document à expédier à l'adresse suivante :
FD MARTIN VEN DEN BOOMGAERDE- Le Clos Ferrare, 5-7, rue Ferrare – 77300
FONTAINEBLEAU
06 89 71 39 48 / 01 64 83 74 03

Contact pour toute demande de renseignements : Sylviane LE NOUAIL - 06
79 27 19 28